



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

information des consommateurs

Question écrite n° 97909

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les méthodes de communication trompeuses utilisées pour les produits allégés. Les industriels de l'agroalimentaire communiquent de plus en plus sur les produits dits « light » ou « allégés », or ces derniers contiennent souvent plus de graisses et plus de calories que les produits « ordinaires ». Ainsi, les consommateurs sont dans l'impossibilité de faire un choix éclairé lors de leurs achats. Il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui indiquer les mesures gouvernementales susceptibles d'être prises afin qu'un étiquetage plus précis soit instauré sur ce type de produits.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97909

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6405